

SIGNALEMENT VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

A l'attention des Conseillers Techniques Sportifs

En cas de connaissance de faits de violences sexuelles (entre mineurs, entre majeurs ou entre majeurs et mineurs), 4 réflexes complémentaires à avoir

- **Conseiller** à la victime ou à ses parents de porter plainte, l'orienter : appeler le 17 (Police ou gendarmerie), et le cas échéant le 116 006 (N° national d'aide aux victimes), ce signalement se rapportant à de potentielles infractions pénales et avertir la victime ou son représentant légal qu'un signalement va être réalisé aux services de l'Etat
- **Signaler les faits** à la DDCS compétente (celle où se sont déroulés les faits), par téléphone mais aussi par mail. L'écrit acte et date la procédure. Le signalement doit être immédiat et au maximum dans un délai de 48h. La DDCS a, le cas échéant, 48h pour faire signer au préfet un arrêté de suspension ou de fermeture de l'EAPS selon la procédure d'urgence prévue par le code du sport.
- **Informers la Cellule nationale SIGNAL SPORT** qui informe la Fédération concernée (réfèrent fédéral, Président et DTN) qui a le pouvoir disciplinaire (exemple : mise à pied à titre conservatoire).
- **Faire un signalement obligatoirement au procureur de la République du département** où se sont déroulés les faits au titre de l'article 40 du code de procédure pénale même si une plainte a été déposée.

ARTICLE 40

« Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

Les contacts en Normandie

Les directions départementales de la cohésion sociale (et de la protection des populations)

DDCS 14

Marie PELZ - Inspectrice de la jeunesse et des sports
Responsable du pôle Jeunesse, Sport et Vie associative
marie.pelz@calvados.gouv.fr
ddcs-acm@calvados.gouv.fr
Rue Daniel Huet - 14038 Caen 04
Tél : 02 31 52 74 17 / 06 76 81 62 61

DDCS 50

Jean-Philippe CHAPELLE - Inspecteur de la jeunesse et des sports
Responsable du pôle Jeunesse, Sport et Vie associative
jean-philippe.chapelle@manche.gouv.fr
ddcs@manche.gouv.fr
1 bis rue de la Libération - BP 20524 - 50004 Saint-Lô cedex
Tél : 02 50 71 50 36

DDCS 27

Rémi BOUILLON - Professeur de sport
Ethique et intégrité dans le sport
Professionalisation des acteurs du sport
remi.bouillon@eure.gouv.fr
ddcs-signal-sport@eure.gouv.fr
Tél : 07 75 26 61 88

DDCSPP 61

Benoit DORÉ - Inspecteur de la jeunesse et des sports
Chef de service Jeunesse, Sport et Politique de la ville
benoit.dore@orne.gouv.fr
Cité administrative - place Bonet - CS 30358- 61007 Alençon cedex
Tél : 02 33 32 42 77 / 07 77 96 38 15

Cellule nationale Signal Sports
signal-sports@sports.gouv.fr

DDCS 76

Christelle MOL
Réfèrent réglementation des activités physiques et sportives
christelle.mol@seine-maritime.gouv.fr
27 rue du 74^{ème} régiment d'infanterie - 76100 Rouen
Tél : 06 29 91 10 27